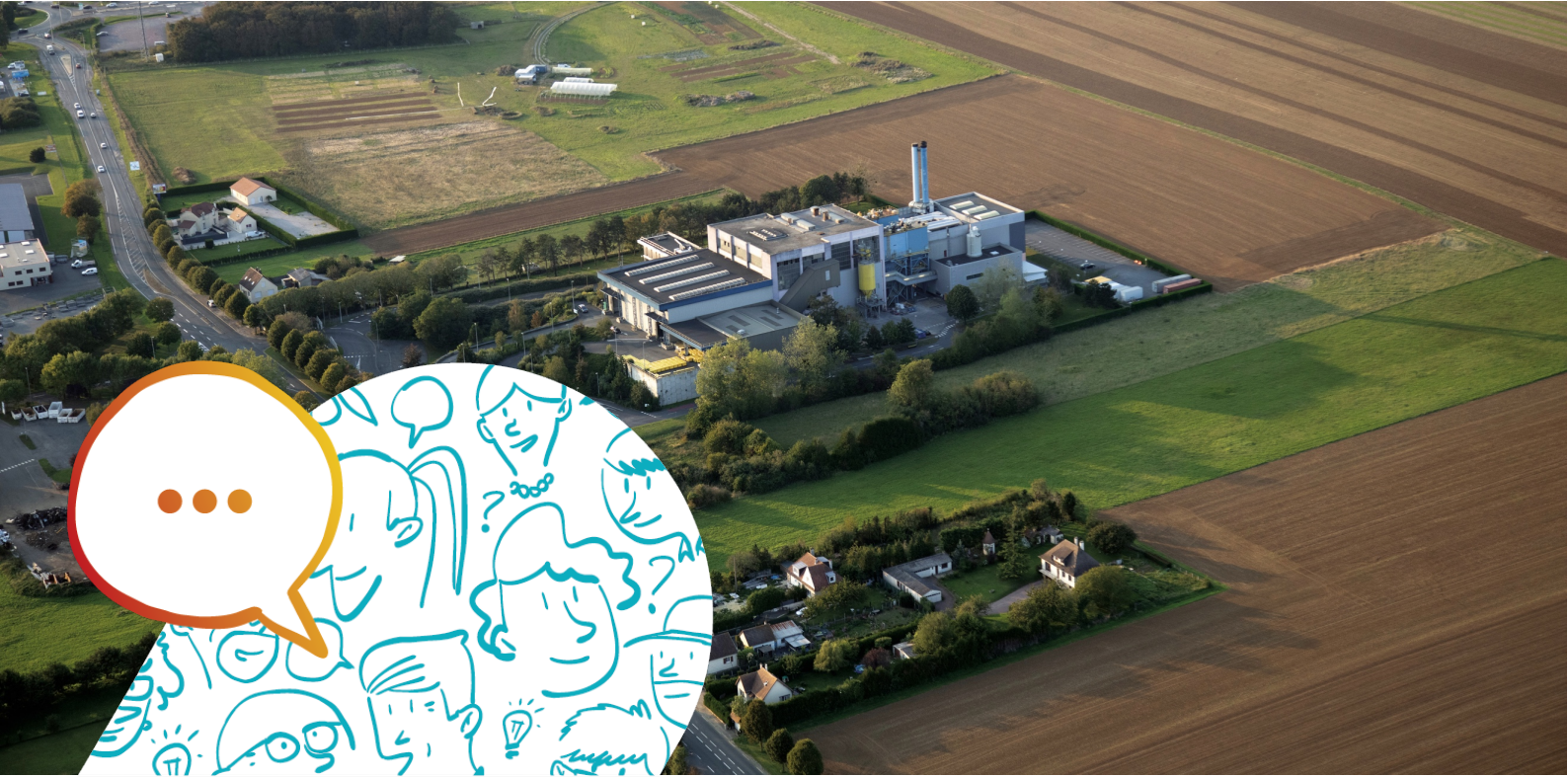




UVE DE COLOMBELLES
PROJET DE 3^e LIGNE DE FOUR
Concertation préalable
du 10 juin au 31 juillet 2025

COMPTE-RENDU DES VISITES DE L'UVE LES 9, 16 ET 19 JUILLET 2025



SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES TEMPS D'ÉCHANGES

Visites de l'UVE

Visite de l'UVE - mercredi 9 juillet 2025

LES PRÉSENCES

Christine MOREL et Bastien MARCADET de Colombelles

Xavier DELARME de Biéville-Beuville

Yvette PATEY de Caen

Sandra SANTANA d'Hérouville Saint-Clair

Question d'un visiteur

Avec la nouvelle ligne, cela fera plus de camions. Avez-vous pensé à l'impact environnementale ?

Réponse du SYVEDAC

Ces camions circulaient déjà vers des exutoires plus éloignés (Cauvicourt pour les encombrants et autres UVE pour les refus de tri). Pour le SEROC, les déchets transitent par 3 quais de transfert, les axes routiers empruntés ne passent pas dans les centres des villes de l'agglomération caennaise. La décarbonation de ces transports ne dépend pas du SYVEDAC, mais nous pouvons inciter les collectivités à se tourner vers des solutions électriques ou au biogaz (c'est déjà le cas du SEROC). Il y aura toutefois un impact routier non négligeable aux abords de l'usine supplémentaire à l'actuel (+ 12 camions estimés).

Question d'un visiteur

Le site est-il configuré pour accueillir autant de camions supplémentaires ?

Réponse du SYVEDAC

La voirie sera repensée au besoin, le quai de déchargement sera agrandi pour fluidifier et la fosse sera gérée avec un grappin plus conséquent, voire deux au besoin.

SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES TEMPS D'ÉCHANGES

Visites de l'UVE

Question d'un visiteur

L'impact sur l'environnement du projet de 3^{ème} ligne a-t-il été mesuré ?

Réponse du SYVEDAC

Une étude faune-flore est en cours de réalisation. Il s'agit d'un document obligatoire intégré au dossier de demande d'autorisation environnementale. Ce dernier est obligatoire pour les ICPE et comprend une étude d'impact, un bilan carbone et des solutions pour éviter, réduire et compenser les impacts potentiels décelés.

Question d'un visiteur

Pourquoi ne pas construire une piscine pour les 20% de chaleur qu'on n'arrive pas à valoriser ?

Réponse du SYVEDAC

Cela ne dépend pas de la compétence du SYVEDAC, ces choix sont politiques. Le SYVEDAC a imposé au maître d'œuvre dans son cahier des charges l'amélioration du rendement globale de l'usine. Des réponses avec des industriels (séchage de luzerne) peuvent par exemple voir le jour, mais rien n'est arrêté à ce jour. La priorité reste l'alimentation des réseaux de chaleur Caen la mer.

Visite de l'UVE - mercredi 16 juillet 2025

LES PRÉSENCES

Corinne et Vincent FERCHAUD de Colombelles

Nelly et Laurent SALAUN de Colombelles

Annick et Didier LE BEL de Colombelles

Antoine LECLERC, Bernard MOULIMOUS, Christine et Xavier LECLERC
de Vaux-sur-Aure

Lison et Delphine PIHERY de Bretteville-sur-Odon

Marie-Laure et Jacques GIBER de Caen

SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES TEMPS D'ÉCHANGES

Visites de l'UVE

Question d'un visiteur

Est-ce que vous réutilisez l'eau épurée pour le serriste ?

Réponse du SYVEDAC

Non, mais cela sera à réfléchir.

Question d'un visiteur

Si le territoire s'agrandit, ça veut dire plus de camions qui font du chemin et plus de pollution par le transport ?

Réponse du SYVEDAC

En effet, nous utilisons tout de même des quais de transfert pour limiter l'impact. Un autre axe est la communication avec nos adhérents sur le montage des marchés de transport, afin d'aller vers de l'électrique ou du biogaz.

Question d'un visiteur

Est-ce qu'il faut laver les déchets de collecte sélective ?

Réponse du SYVEDAC

Non, ce n'est pas utile. Il faut surtout ne pas les imbriquer et mettre des déchets allant de 5 à 30 cm idéalement pour qu'ils soient aisément traités.

Question d'un visiteur

Quand va ouvrir Normantri ?

Réponse du SYVEDAC

En décembre 2025.

SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES TEMPS D'ÉCHANGES

Visites de l'UVE

Question d'un visiteur

Est-ce que les encombrants du SEROC seront traités ?

Réponse du SYVEDAC

Non, uniquement ceux du SYVEDAC dans un premier temps. Si les déchets OMr diminuent énormément, il ne sera alors pas exclu de traiter les encombrants du SEROC.

Visite de l'UVE - samedi 19 juillet 2025

LES PRÉSENCES

Pierre LHOMENIE de Colombelles

Chantal BONNET de Douvres-la-Délivrande

Aloïse et Virginie VAUBOURG de Bayeux

Guillaume PETITPRE et Thomas KASTELIK de Lille

Bertrand VERSTRAETE de Giberville

Julien LEBOULLANGER, Blainville-sur-Orne

François LEFORT de Caen

Jessica M'BONDI

Question d'un visiteur

Pourquoi les mâchefers mûrent 6 mois en unité, avant d'être valorisés en matière ?

Réponse du SYVEDAC

Les mâchefers sont notamment constitués de 63 % de silicate et d'alumine, ainsi que de 19 % de carbonate de calcium. Ce dernier composé a le même rôle que le ciment. Il durcit avec le temps et permet de fixer les éléments « dérangeants ». Ainsi la matière subit un test de lixiviation au bout de 3 mois. S'il est réussi, cela veut dire que la matière est fixée et que les polluants ne s'évacueront pas à terme dans l'eau (ou dans de moindres mesures). Si le test échoue, l'échantillon concerné repart en maturation pour 3 mois.

SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES TEMPS D'ÉCHANGES

Visites de l'UVE

La matière est ensuite séparée : la ferraille est dirigée vers la sidérurgie, les éléments non ferreux (cuivre et aluminium) sont acheminés vers les entreprises automobiles et le reste est transformé en sous-couche routière (scorgrave).

Question d'un visiteur

Comment sont traitées les eaux de la fosse et du site lors de son lavage ?

Réponse du SYVEDAC

Les eaux de lavage du site rejoignent le process du traitement d'eau sous DASRI (installation de filtres à sable et à charbon). Elles sont traitées et renvoyées vers les laveurs pour la dépollution des fumées.

Les eaux stagnantes de la fosse sont reprises, elles aussi, via une pompe qui aspire à très basse profondeur. Elles sont également renvoyées vers le process du traitement d'eau sous DASRI.

Question d'un visiteur

Comment fonctionne la défense incendie ?

Réponse du SYVEDAC

En bordure Ouest du site, il y a trois poteaux incendie, où les pompiers peuvent se raccorder. Pour la fosse, il y a des caméras infrarouges, une lance incendie pour noyer un déchet en cas de départ de feu. Et si cela ne fonctionnait pas, nous prenons le déchet pour le déposer en trémie. Si le feu démarre, une réserve de 400 m³ se vide en 1h30 dans la fosse. Il y a également un puisard pour les pompiers reliés à une lagune de 360 m³ (côté Est). Enfin, le site est parsemé d'extincteurs : ils répondent tous à des règles de défense incendie et sont de compositions différentes, en fonction du risque incendie à traiter. On ne va pas éteindre de la même manière, un incendie électrique, un incendie de déchets ou même encore un incendie de carburant. Ils peuvent être à poudre, à eau, à eau avec un additif et à CO₂.

Question d'un visiteur

Pourquoi un traitement des fumées secs est envisagé, si le traitement humide actuel fonctionne bien ?

Réponse du SYVEDAC

SYVEDAC - COMPTE-RENDU DES TEMPS D'ÉCHANGES

Visites de l'UVE

Pour vous donner une idée, sur une trentaine d'UVE gérées par Suez, seulement 6 ou 7 fonctionnent en traitement humide des fumées. La normalité est donc plutôt au traitement sec. De plus, cette solution est moins énergivore. En effet, le fonctionnement des pompes et la remontée en chaleur avant le catalyseur sont des actions évitées en traitement sec. Cela permet aussi d'éviter de puiser davantage d'eau dans la nappe phréatique (l'équivalent de 18 piscines olympiques). Enfin, la maintenance et l'exploitation de ce type de traitement sont plus évidentes.

Question d'un visiteur

Puis-je mettre le polystyrène dans le sac jaune ?

Réponse du SYVEDAC

Les consignes sont les suivantes :

- Tous les emballages se trient, ainsi que les papiers sur lesquels on peut lire ou écrire
- Ne pas imbriquer les déchets
- Dissocier les matières
- Les centres de tri sont conçus pour des déchets entre 5 et 30 cm. Un déchet plus petit est un refus de tri et un déchet plus grand nécessite une intervention humaine.
- Le polystyrène peut être mis dans le sac jaune, s'il sert à l'emballage et si sa taille reste raisonnable. Nous ne savons pas encore le valoriser en matière, mais cela permet de quantifier pour ajuster les investissements nécessaires en matière de recherche et de développement. Les refus de tri ou les matériaux qu'on ne sait pas encore valoriser en matière sont renvoyés vers des UVE.

Question d'un visiteur

Quels paramètres de l'eau sont vérifiés avant rejet dans l'Orne ?

Réponse du SYVEDAC

Les rejets suivants sont contrôlés en continu. Il s'agit des MES, COT et pH. En cas de dépassement des seuils, l'eau repart dans les filtres à sable et à charbon.

À cela s'ajoute un contrôle mensuel par EUROFINS. En 2024, aucun dépassement n'a été constaté sur les paramètres contrôlés suivants : débit, AOX, arsenic, cadmium, chlorures, chrome, cuivre, cyanure, fluorures, mercure, hydrocarbures, nickel, plomb, sulfates, thallium, zinc, dioxines, naphtalène, nonylphénols, DEHP.